

BUREAU

Commission Locale de l'Eau



Fresnay-sur Sarthe – **Mardi 10 octobre 2023**



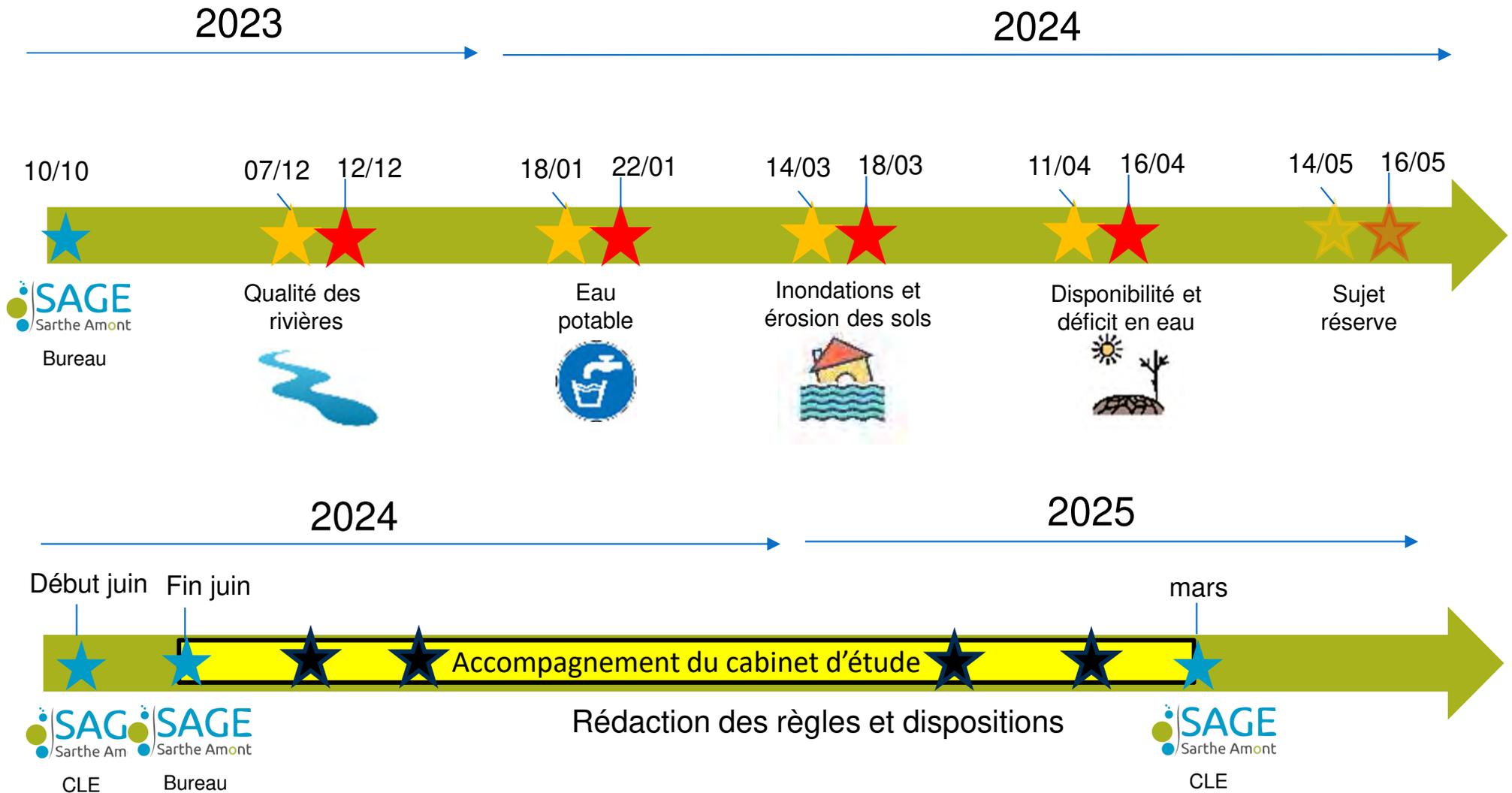
Ordre du jour :

1. Définition d'une stratégie pour lancer la rédaction du nouveau SAGE
2. Points d'avancement concernant l'étude HMUC (outil prospectif, intégration groupe de travail révision du guide, intégration mission d'évaluation interministérielles)
3. Retours concernant les contrats territoriaux (nouveau sur sarthe amont (61) 2024-2026 et intégration avenant captages prioritaires AEP sarthois sur sarthe médiane)
4. *Questions diverses (renouvellement CLE, dématérialisation convocation...)*

Fin prévue à 12h00



➤ REVISION du SAGE : définition des leviers



CLE DU SAGE SARTHE AMONT



↘ REVISION du SAGE : où en est-on ?

Bilan du SAGE précédent

• Délibération mars 2019 unanimité : mise en révision totale

D = Délibération 2/3 (quorum + vote)

 = validé en CLE

Évaluation environnementale

Actualisation

État des lieux
Diagnostic

Stratégie de la CLE :
Définition des objectifs et des
premières orientations

Rédaction

PAGD
Règlement et
document
cartographique

Rédaction du rapport
environnemental

Projet de SAGE

Concertation préalable (L.121-15-1) :

- Avec ou sans modalités propres définies par la CLE.
- Avec la CNDP (de 15 jours à 3 mois)

Consultation des assemblées : C. Reg, C
Dep, Communes, Chambres consulaires, Comité de
bassin (délai variable)

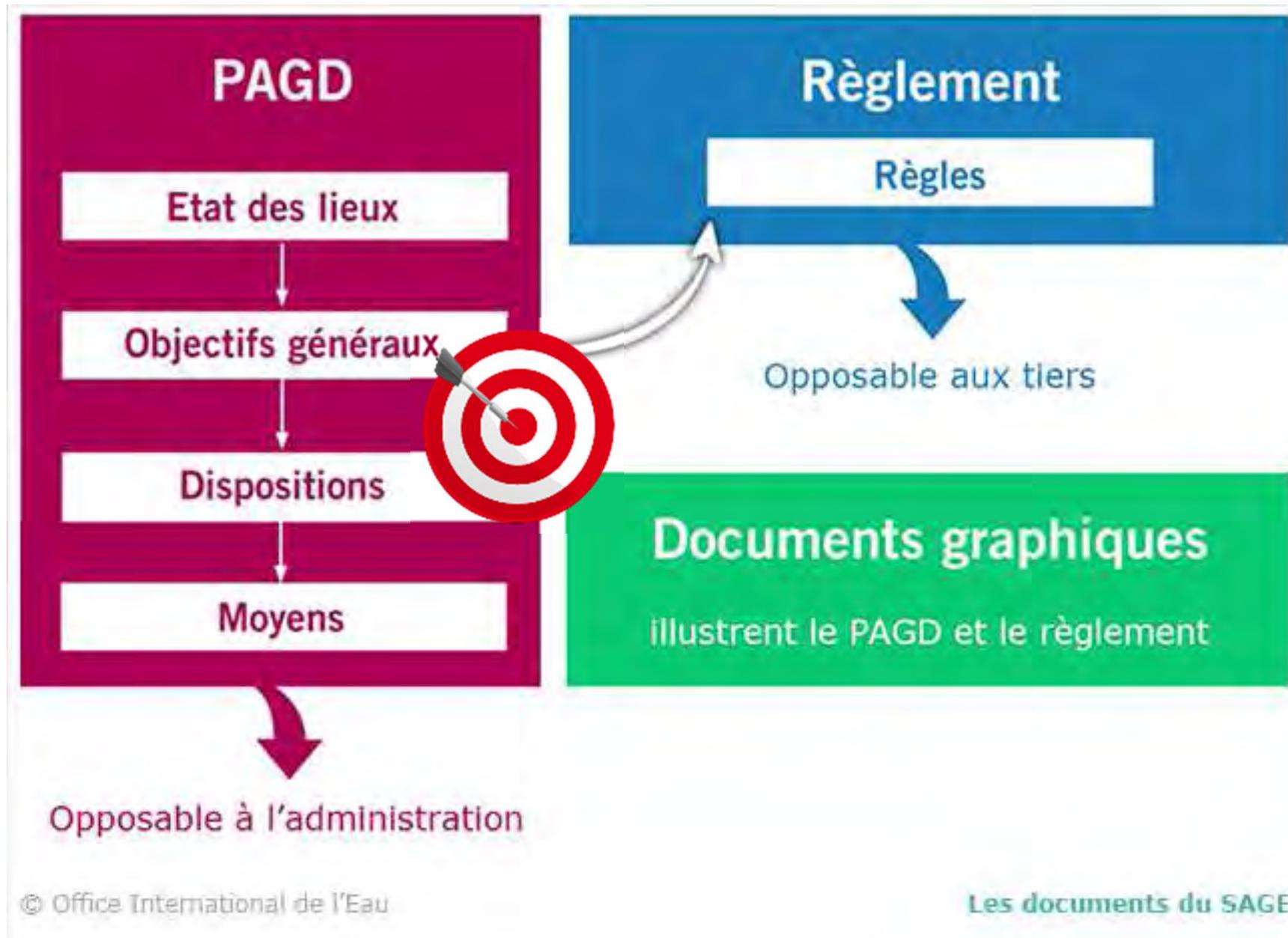
Puis
Autorité environnementale (3 mois)

Puis
Participation du public par voie
électronique (mini 1 mois)

D
Adoption du projet par la CLE

Arrêté préfectoral
d'approbation

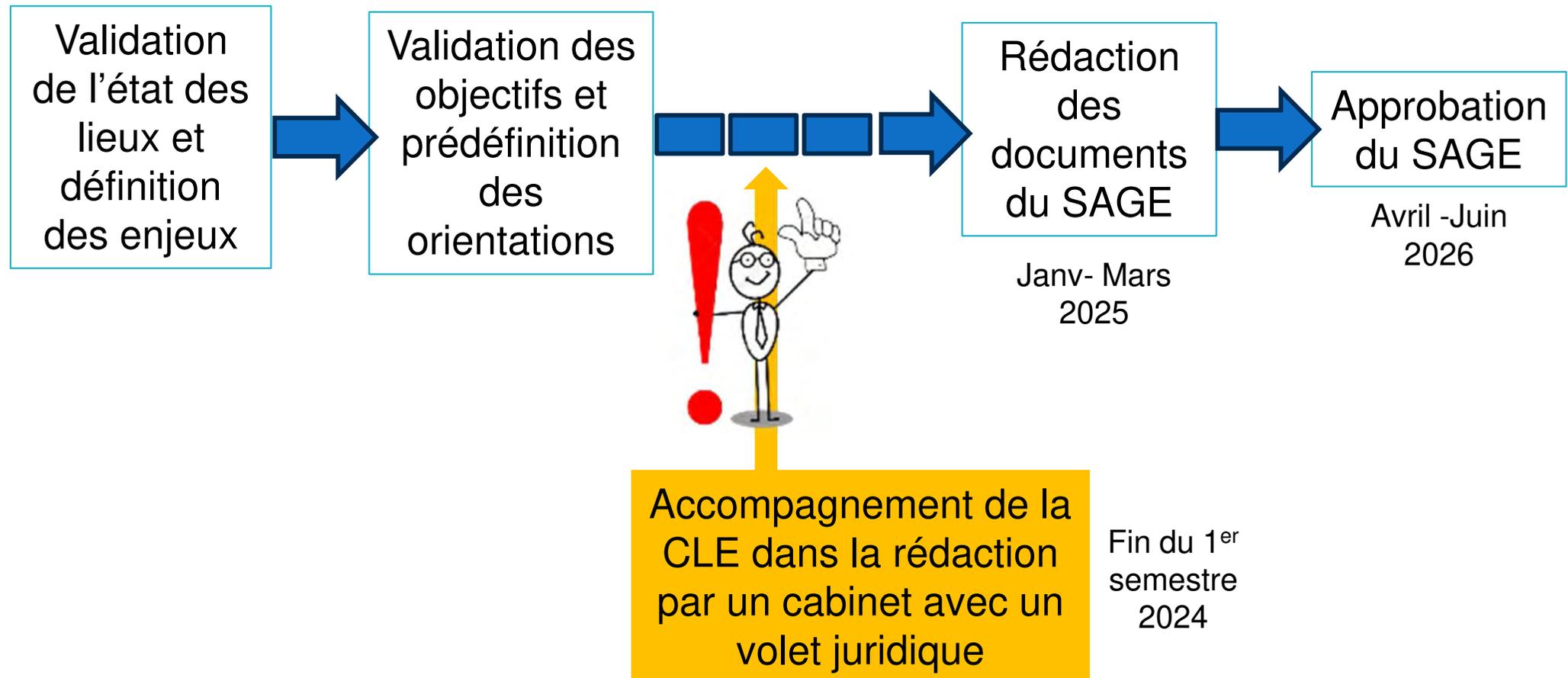
Où en sommes-nous ?



ENJEUX	Objectifs	Orientations
Réduire les déficits quantitatifs actuels et s'adapter aux impacts du changement climatique pour préserver les ressources en eau, les milieux et concilier l'ensemble des usages	Construire la résilience du territoire face aux changements climatiques	Protéger et restaurer les fonctionnalités des milieux pour améliorer la qualité des rivières et de l'eau potable, en privilégiant des solutions fondées sur la nature
Limiter les impacts du ruissellement et des inondations		Réduire les polluants et leurs transferts
Améliorer la qualité de la ressource en eau potable et disposer d'une ressource pérenne pour les usages essentiels domestiques	Préserver et améliorer la qualité de la ressource en eau potable	Aménager le territoire en plaçant l'eau au cœur des préoccupations
Préserver et améliorer la qualité des rivières et leurs annexes	Réduire les pollutions et parfaire les fonctionnalités des milieux pour favoriser la résilience du territoire	Accompagner et valoriser les acteurs locaux
Améliorer et partager la connaissance	Consolider les connaissances et sensibiliser les acteurs aux enjeux de l'eau	Mieux connaître pour mieux agir



➤ REVISION du SAGE : où en est-on ?



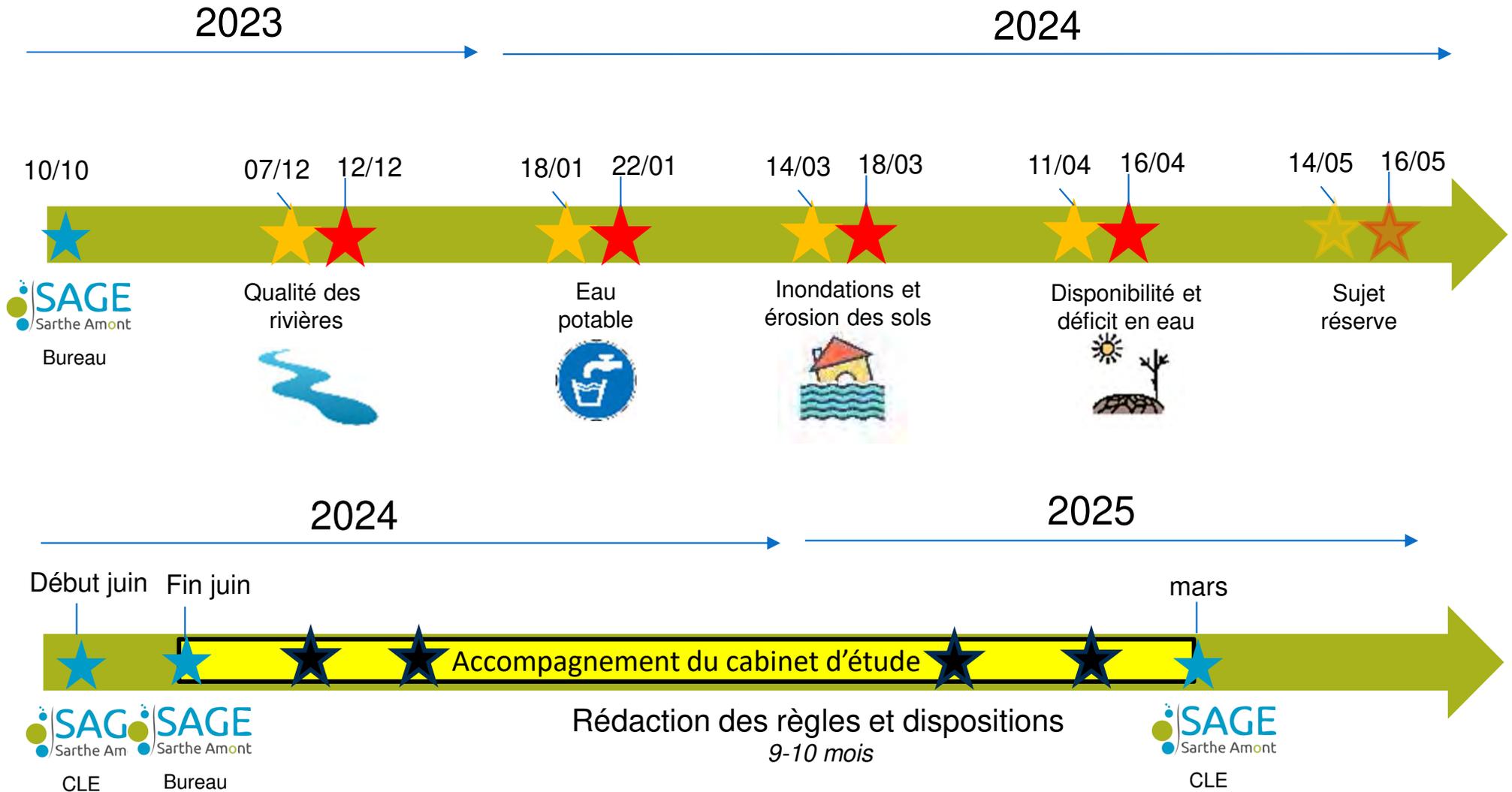


Certaines CLE délèguent la totalité de cette phase de révision :
Des cabinets juridiques sont souvent considérés comme frileux. Des membres et animateurs de CLE sont plusieurs à regretter de s'être laissés trop conduire par ces cabinets qui ont tendance à copier / coller ce qu'ils ont déjà fait.

Les documents du SAGE au-delà d'être encadrés par le SDAGE et la réglementation (ils ne peuvent être moins prescriptifs), doivent rester une élaboration des acteurs locaux (c'est ce qui en fait leurs forces !).

Finalité = disposer d'éléments suffisamment étayés pour les présenter au cabinet en charge de s'assurer de la validité juridique et nous assister dans la rédaction des documents du SAGE

➤ REVISION du SAGE : définition des leviers



OBJECTIF des ateliers :

IMPLIQUER les membres de la CLE dans cette définition des leviers afin :

- De correctement les identifier (émanation des échanges précédents et nouveaux),
- De les hiérarchiser (ambitions plus ou moins marquées)
- Que les membres de la CLE commencent à s'approprier le futur SAGE



Proposer aux membres de la CLE en amont de chacun des ateliers, un échange en visioconférence d'1 heure : *synthétique et ludique, laissant une grande part à l'échange (tout en s'assurant que les temps de parole soient homogènes)*



Proposer aux membres de la CLE des réunions sous forme d'ateliers d'une demi-journée en identifiant et en hiérarchisant des leviers sur chacune des thématiques (qualité des rivières, eau potable, inondation et érosion et déficit en eau).

Des propositions de leviers proviendront d'un fichier excel en cours reprenant le principe des scénarios tendanciels d'une élaboration de SAGE avec différentes ambitions. Ces ambitions seront sous-notées et seront évolutives en fonction de l'implication des membres



➤ REVISION du SAGE : des outils

VADEMECUM de la Révision du SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est composé de deux documents, qui définissent, à long terme, les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, sur un territoire cohérent.

Un règlement :

est opposable à l'administration, mais également directement aux tiers. Tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être **conforme** avec le règlement.



Un PAGO (plan d'aménagement et de gestion durable) :

est opposable aux décisions administratives : toute décision prise par l'autorité administrative doit être **compatible** avec le SAGE, ainsi que les documents d'urbanisme et les Schémas Départementaux des Carrières.



A quoi sert le SAGE ?

- Une vision à long terme sur l'ensemble des enjeux liés à l'eau
- Des cadrages locaux mis en place par des acteurs locaux
- Un outil pour amener les acteurs locaux vers une direction en faveur de l'eau (prescriptif voire réglementaire en fonction de l'enjeu et de l'urgence d'agir)
- Un outil permettant de disposer d'aides financières

Votre rôle dans la révision :

- Définir des mesures propres au bassin versant dont les objectifs sont de préserver les ressources et d'améliorer les qualités d'eau. Concilier au mieux la mise en place de mesures ambitieuses pour le territoire et le maintien des activités économiques.
- Assumer ces mesures pour satisfaire l'intérêt général dans le domaine de la gestion de l'eau au détriment d'intérêts locaux ou individuels

A retenir :

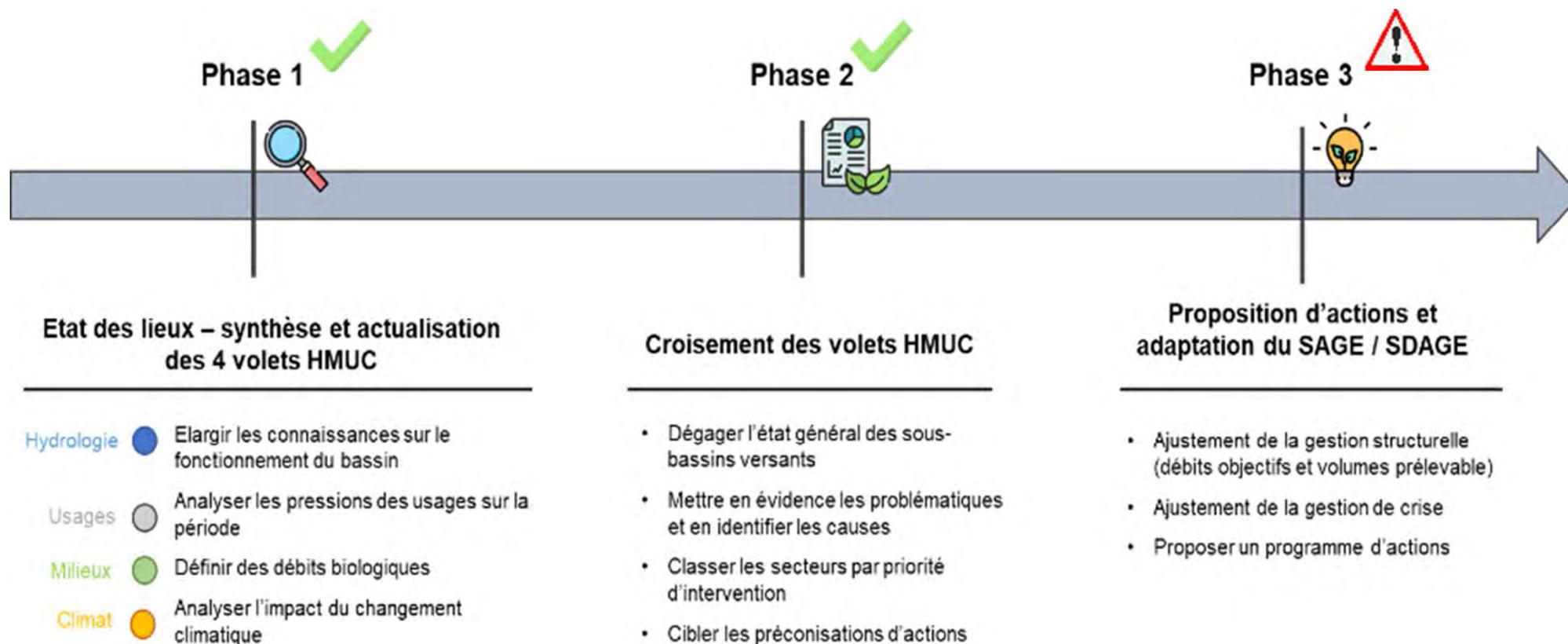
Les politiques mondiale (économies, conflits, environnements...), européenne (politique agricole commune...) et nationale (énergie, économie sociale...) ont nécessairement un impact sur la gestion de l'eau sur le territoire Sarthe amont. MAIS le contraire n'est pas vrai ! Donc pas la peine de remettre en question ces politiques au sein des instances de discussion de la CLE

Lien vers le tableau des scénarios tendanciels (en cours de réalisation)



↳ Étude HMUC : Où en sommes-nous ?

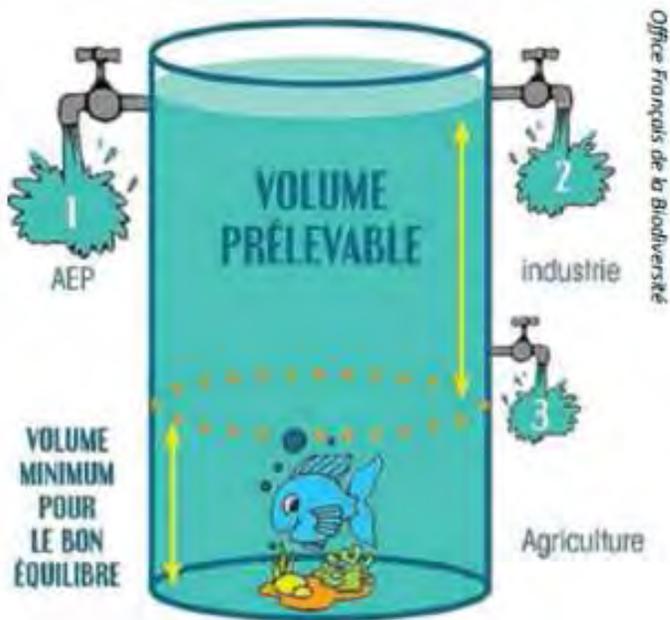
- ⇒ **Etude « Hydrologie, milieux, usages, climat » en application du SDAGE 2022-2027**
- ⇒ **Dans la continuité de l'étude de détermination de débits de référence (2015)**



- ⇒ **COTECH du 14 avril 2023 avait pour objectif de fixer les premières étapes de phase 3, avec DOE et VP par UG, mais le cadrage de la démarche ne donnait pas la flexibilité et la perspective pour pouvoir prendre collectivement des décisions éclairées → blocage.**



Étape 1



Étape 2



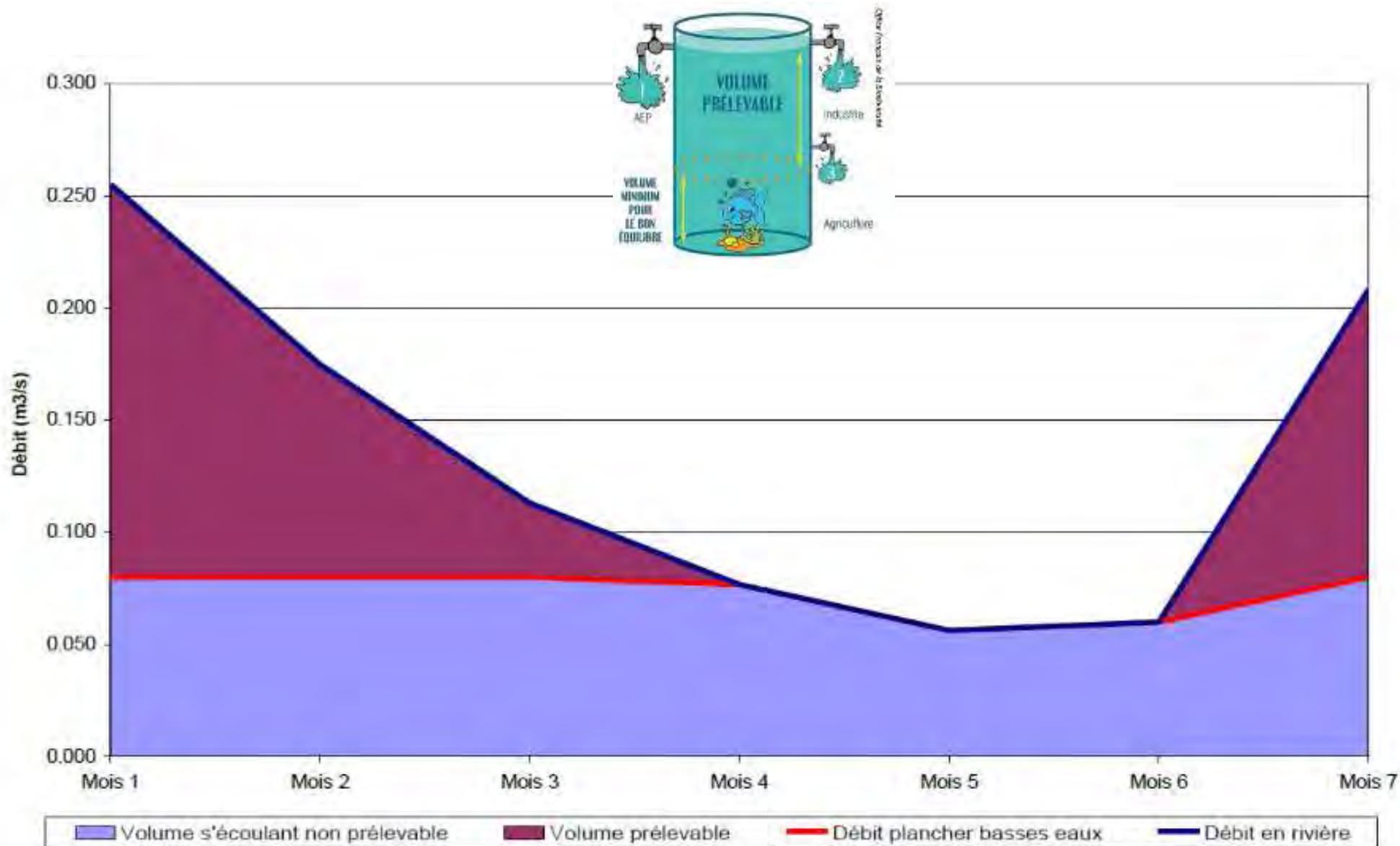
Étape 3



Outil prospectif mis en œuvre par le BE

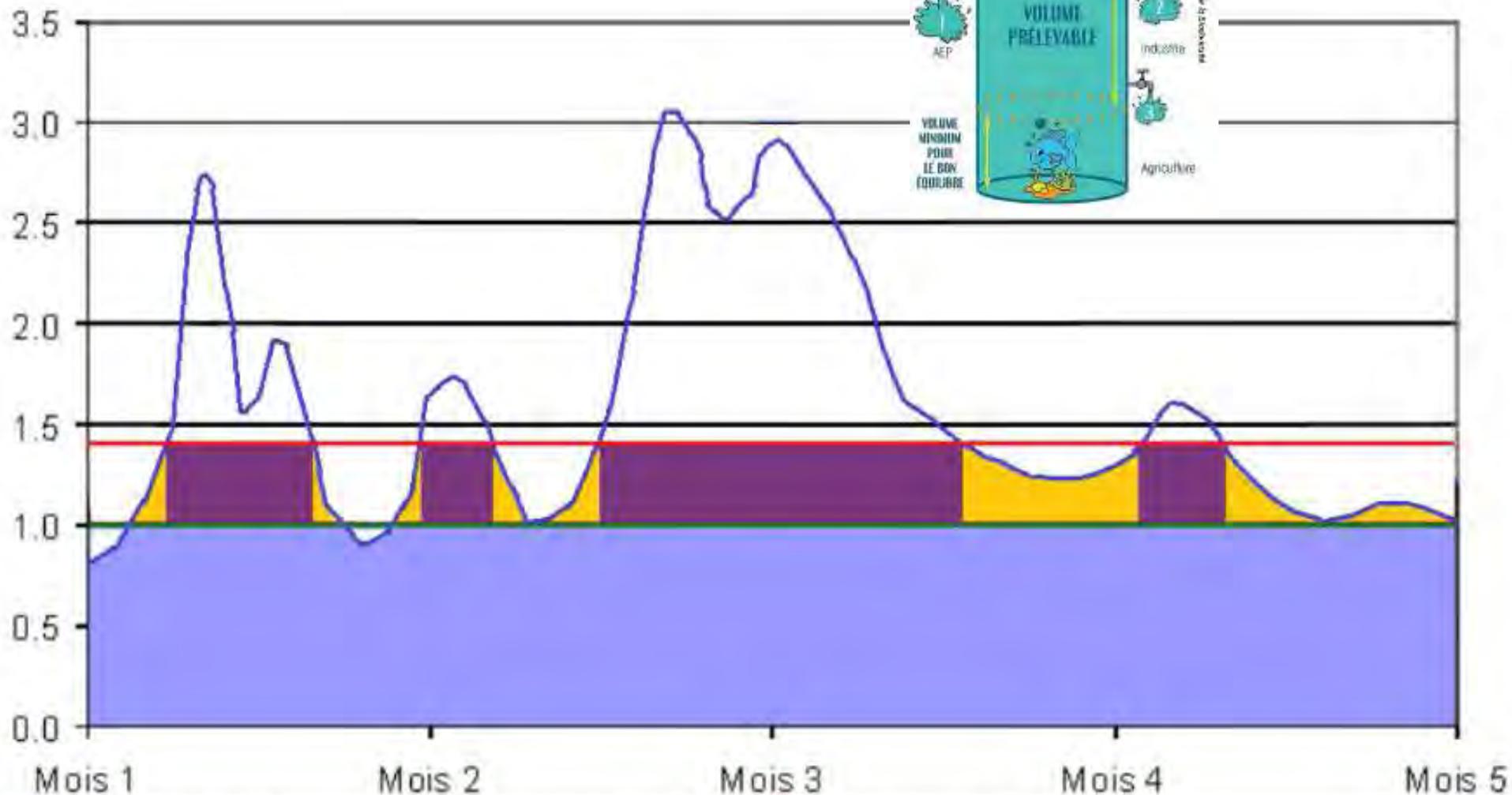
Exemple fictif de définition de volumes prélevables en période de basses eaux

Source Clément BUJISHO – SbS – Projet Territoire pour la Gestion de l'Eau Sarthe aval



Exemple fictif de définition de volumes prélevables HORS période de basses eaux

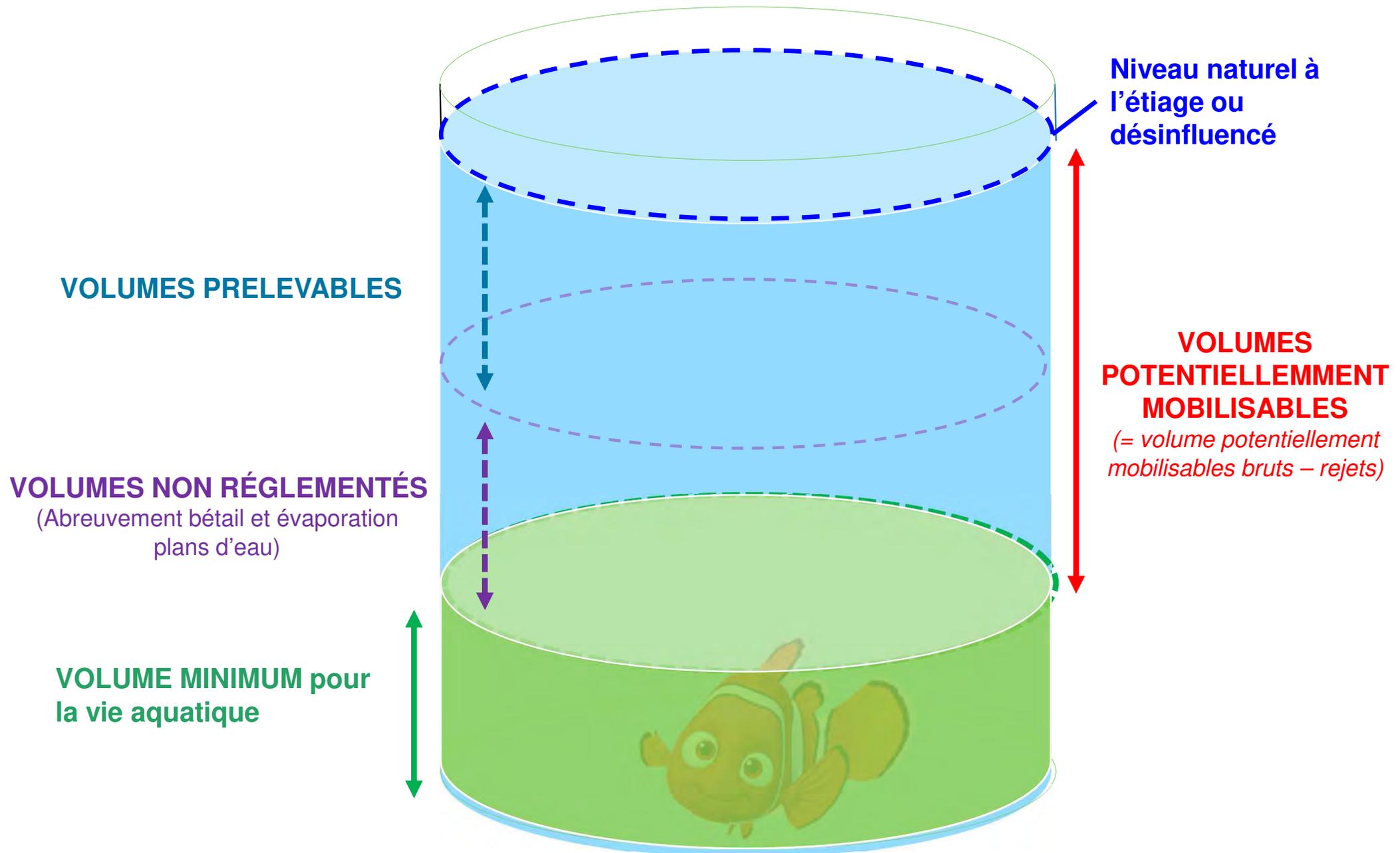
Source Clément BUJISHO – SbS – PTGE Sarthe aval



- | | |
|---|--|
|  Volume s'écoulant non prélevable plancher |  Volume prélevable |
|  Débit maximum de prélèvement |  Débit plancher hautes eaux |
| |  Débit en rivière |

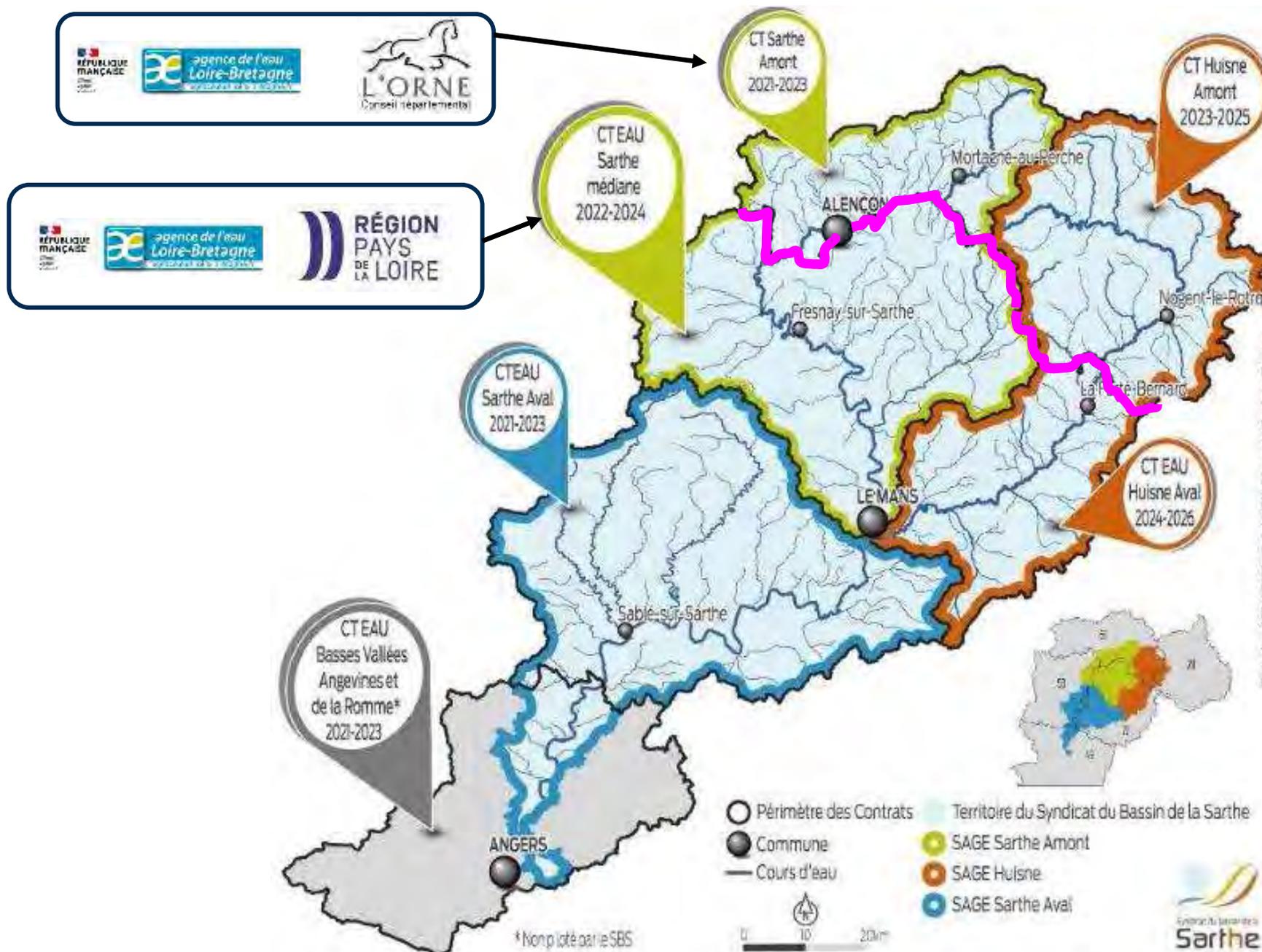
CLE DU SAGE SARTHE AMONT

➤ Étude HMUC – Définition des volumes prélevables



CLE DU SAGE SARTHE AMONT

↳ Contrats territoriaux





Établissement public du ministère
chargé du développement durable

CT eau modalités d'aide AELB

- **PILOTAGE**  portage SAGE **60 %**
 - = organisation du comité de pilotage annuel
 - = suivi études transversales
 - = centralisation des indicateurs
 - = chef de file des aides de la région

- **PORTAGE des ACTIONS**  maîtres d'ouvrage **60 %**
 - = suivi animation opérationnelle
 - = travaux
 - = études **30 % / 50% / 70%**
 - = suivi
 - = communication



2021-2023

1,5 M € d'aides de l'AELB initiales
0,3 M € d'aides C. Dep 61

Cycle des 3 ans en train de se
terminé

Nouveau Contrat 2024-2026
Avec des actions agricoles, ONF,
cours d'eau...
Copil le 12/10/2023



2022-2024

1,7 M € d'aides de l'AELB initiales
0,9 M € d'aides Région PdL

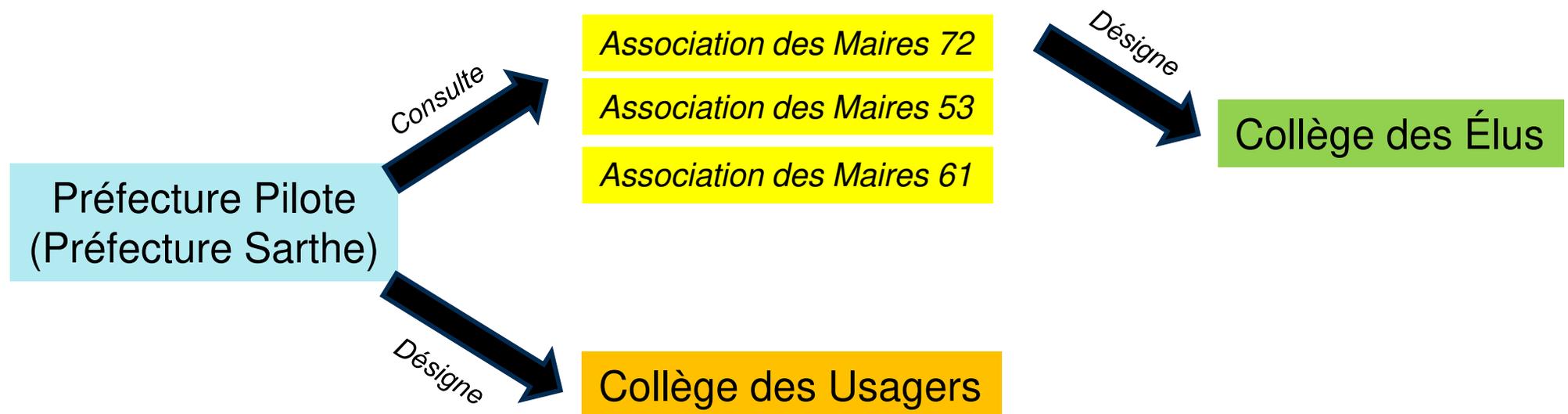
Avenant pollutions diffuses
captages prioritaires sarthois en
2023

Copil le 28/09/2023



Arrêté Préfectoral n°2018-0029 du 22 janvier 2018 portant renouvellement des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sarthe Amont

Art. 3 : La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau autres que les services de l'État, est de six années à compter de la date du présent arrêté(...)





Travail en cours entre cellules animations SAGE Sarthe aval et Sarthe amont & Préfecture de la Sarthe :

*Rencontre avec M. DELPIERRE et les services de la Préfecture en juillet dernier
Point avec nouvelle chargée de mission de la Préfecture le 09/10*

PROPOSITIONS :

Sollicitation en direct de la cellule d'animation de la CLE des membres des collèges élus et usagers sur souhait ou non de rester au sein de la CLE

SAGE Sarthe Amont

Informations de contact

Propositions

<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil municipal	<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil de la Région
<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil communautaire de l'EPCI	<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil de la Région
<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil départemental	<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil de la Région
<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil régional	<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil de la Région

SAGE Sarthe Amont

Informations de contact

Propositions

<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil municipal	<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil de la Région
<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil communautaire de l'EPCI	<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil de la Région
<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil départemental	<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil de la Région
<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil régional	<input type="checkbox"/> Je souhaite continuer à être élu(e) au conseil de la Région

- Jusqu'en 2026 pour élus municipaux et EPCI & 2028 pour Région et Département
- Jusqu'en 2029 pour les usagers



Pour Sarthe Aval et Huisne, plus de convocations papiers pour bureau et CLE

Sur Sarthe amont : convocation hybride (Mail + courrier) pour bureau et CLE

Bonne appropriation de l'outil google form = 15/22 !

PROPOSITIONS :

- Invitation / convocation pour : Commission de travail, Bureau de CLE
- Prochaine séance plénière CLE encore en hybride (mail + courrier) à maintenir ou non en fonction de l'utilisation ou non du formulaire.

Autres demandes concernant la logistique et l'organisation des réunions ?